

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 32

Artikel: L'hôtellerie suisse en juin 1930
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-541233>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

autres, faute de pouvoir éviter les déficits, elle n'aura plus besoin d'employés et toute la question sera réglée par le fait.

On a le grand tort, dans certains milieux du personnel, de vouloir trop généraliser, de réclamer des réglementations trop uniformes, ne tenant pas suffisamment compte des réalités ni des circonstances particulières à telle région ou à telle catégorie d'hôtels. On prétend que ce qui a pu être fait ici doit être possible ailleurs. Mais qu'on nous cite un seul canton ayant promulgué une loi du genre de celle qui se prépare en Valais où l'hôtellerie soit satisfaite de cette réglementation. Qu'on vienne un peu interroger, par exemple, les hôteliers bâlois! On verra s'ils considèrent comme « toutes naturelles » les charges que l'Etat leur a imposées.

Le *Peuple valaisan* de Lausanne base son argumentation sur des déclarations faites par un employé d'hôtel ayant 18 ans de pratique. Cet employé, s'il existe, aurait dû embrasser une autre carrière où l'on ne travaille que 48 heures, mais où l'on travaille ferme! Il prétend que le patronat hôtelier valaisan use et abuse de la situation créée par suite du manque de loi de protection des employés; que la durée du travail (il ne fait naturellement aucune distinction entre heures de travail effectif et heures de présence), en saison, est de 16 à 20 heures par jour. Il faudra, selon lui, que le patronat abandonne une fois pour toutes l'idée qu'un personnel d'hôtel doit être réduit en état d'esclavage pour rester moralement bon. Lui, au moins, avoue la démarche que l'Union Helvetia a faite auprès du Grand Conseil valaisan, en envoyant à chaque député une circulaire contenant ce passage: « Nous considérons la teneur du projet comme un minimum, dont il ne saurait rien être retranché si l'on veut que l'intention de la loi, telle qu'elle est marquée par sa dénomination, soit encore remplie en quelque mesure. »

Qu'on se dise bien que nos lois dites de protection sociale handicapent déjà dans une mesure dangereuse l'essor de nos industries suisses, qui ne peuvent plus lutter contre la concurrence étrangère travaillant dans des conditions moins onéreuses. De là pour nos travailleurs un chômage menaçant, qui s'est du reste déjà produit dans diverses branches. Et la crise ne fait que commencer. Maintenant on s'attaque à l'hôtellerie, qui a cependant devant elle des années très dures, étant donnée la situation économique mondiale. L'Etat, non content de renchérir artificiellement les denrées dont elle a besoin, se dispose à lui renchérir encore la main-d'œuvre, tout en la rendant difficile à trouver en refusant l'entrée en Suisse du personnel étranger. Nous nous demandons si le bureaucratisme officiel, sous prétexte de progrès social, n'écoulera toujours qu'un seul et même son de cloche, sans tenir compte des conséquences économiques de ses projets pour les industries visées et pour le pays?

Mg.

L'hôtellerie suisse en juin 1930

Les données recueillies par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail

sur l'activité de l'hôtellerie suisse pendant le mois de juin 1930 concernent 1122 établissements, en partie fermés, qui avaient au total, y compris les lits de réserve occupés, 79,526 lits à la mi-juin et 79,476 lits à fin juin. Les établissements ouverts qui ont fourni des données pour la statistique étaient au nombre de 1008 avec 67,771 lits au milieu du mois, et de 1069 avec 75,211 lits à la fin de juin.

Calculé sur le nombre des seuls établissements ouverts, le pourcentage moyen des lits occupés était de 39,2 à la mi-juin et de 39,5 à fin juin, contre 39,6 à fin mai.

Dans les stations situées à moins de 1000 mètres, le pourcentage moyen est monté de 42,1 à 47,7 de la fin de mai au milieu de juin, puis s'est abaissé à 46,5 durant la quinzaine suivante. Dans les stations plus élevées, le pourcentage moyen était de 23,6 au 15 juin et de 29,6 à fin juin, contre 20,4 à la fin de mai.

Au milieu et à la fin de juin, les plus forts pourcentages d'occupation des lits étaient les suivants dans les principales villes: Bâle 85,9 et 89,4, Zurich 78,2 et 76,1, Genève 73 et 65, Berne 59,4 et 56,9, Lausanne-Ouchy 57,3 et 57,7, Lucerne 49 et 53,6.

Dans les stations balnéaires et climatiques, les plus hauts chiffres sont fournis au 15 et au 30 juin par Rheinfelden (72 et 63,3), Vulpéra (43,9 et 80,3), Leyzin (58,9 et 62,4), Vitznau (54,9 et 61,7), Weggis (62,8 et 53,2), Baden (55,2 et 55,7), etc.

Dans les stations romandes, le pourcentage moyen d'occupation des lits était le suivant aux mêmes dates: 69,8 et 71,8 Montreux-Clarens, 62,9 et 70,5 à Bienne, 100 et 24,2 à St-Gervais, 63,9 et 59,1 à Glion sur Montreux, 59,7 et 60 à Montreux, 46,9 et 56,7 à Neuchâtel, 55,8 et 41,4 à Montreux-Teritet, 38,5 et 56,1 à Crans sur Sière, 42,3 et 50,3 à Vevey, 33,8 et 54,1 à Lodsche-les-Bains, 28,8 et 57,6 à La Chaux-de-Fonds, 34,2 et 43,1 au Mont Pélérin, 37,3 et 37,7 à Bex-les-Bains, 27 et 34,4 à Montana, 26,7 et 30,5 à Yverdon-les-Bains, 33,1 et 22,5 à Champéry, 26,3 et 27,1 à Fribourg, 20 et 27,5 à Villars-Arveyes, 13,9 et 19,8 à Villars sur Ollon, 6,4 et 24,8 à Chesières.

Dans la région de Locarno, les pourcentages d'occupation des lits au milieu et à la fin de juin variaient de 9,7 à 40%, suivant les localités, ce dernier chiffre étant celui de la ville de Locarno; à Lugano, l'affluence était plus forte et variait de 7,1 à Cassarate à la fin du mois à 61,3 (Paradiso, mi-juin) et même à 87,5 (Cademario, mi-juin).

Le nombre des personnes occupées dans l'hôtellerie suisse a augmenté de 28,2% de la fin de mai à la mi-juin et de 22% durant la seconde quinzaine du mois. Par 100 lits dénombrés, la proportion des personnes occupées était de 30 au milieu de juin et de 32,9 à la fin du mois, contre 31,3 à la fin de mai. Mais pour 100 lits occupés, la proportion des personnes actives s'est abaissée de 83,3 à 76,6 du commencement au milieu de juin, puis elle est remontée à 83,2 à la fin du mois. On constate par conséquent qu'à la fin du mois de juin, alors que la saison devait être commencée en de nombreuses stations, le nombre des personnes occupées dans l'hôtellerie n'était pas très inférieur au nombre des clients.

Pour un tourisme neuchâtelois

Dans un article signé M. W., publié le 28 juillet par la *Feuille d'avis de Neuchâtel*, nous lisons entre autres:

Le canton de Neuchâtel traverse une nouvelle crise économique et s'aperçoit, un peu tard peut-être, qu'il était imprudent de mettre tous ses oeufs dans le même panier en se vouant presque exclusivement à une seule et même industrie.

Le goût des voyages connaît depuis quelques années une faveur extraordinaire. Cependant le canton de Neuchâtel n'a guère bénéficié jusqu'à présent de ce développement du tourisme. Tout simplement il s'est laissé distancer. Autrefois, Neuchâtel était une ville où l'on s'arrêtait; on la choisissait comme étape d'un itinéraire. Actuellement, que vous demandiez à une agence de voyages une excursion en Suisse de huit, dix ou quinze jours, on vous promènera un peu partout, sauf à Neuchâtel.

Et de bonnes gens de la ville assureront que cela est très bien ainsi. Pourquoi amener des étrangers? Il y a bien des risques à courir. Ne vaut-il pas mieux rester maître chez soi?

En attendant, il serait intéressant de savoir combien de jeunes gens quittent chaque année le pays neuchâtelois, parce qu'ils n'y trouvent pas de situation. On ne se préoccupe pas assez de cet aspect de la question. Neuchâtel a besoin d'un apport nouveau, qui doit lui venir de l'extérieur, et cet apport il le trouverait dans le tourisme, pour peu qu'il veuille bien s'y prendre convenablement.

En somme, il ne s'agit que de rendre à Neuchâtel son ancienne renommée. Car déjà au temps des diligences, Neuchâtel était une ville de tourisme avant même que l'on parle du tourisme. Avec les bateaux à vapeur, le mouvement des voyageurs se développa encore. Et le chemin de fer du Franco-Suisse, première ligne internationale franchissant le Jura, valut à Neuchâtel un fort contingent de visiteurs français.

Mais, chose curieuse et qui ne tient pas à la simple coïncidence: les Neuchâtelois se sont détournés du tourisme au fur et à mesure que l'horlogerie s'industrialisait davantage. Il semblerait qu'ils avaient découvert le Factote et que point n'était besoin de chercher ailleurs encore un avenir économique. Leur inertie et la fébrile activité des voisins les ont relégués en dernière place dans les régions de tourisme. Le nombre des hôtels qui ont disparu du chef-lieu est à cet égard bien significatif.

Pourtant les rives du lac de Neuchâtel peuvent, aussi bien que d'autres, charmer et retenir les étrangers. Ce qu'ils y voient est certainement différent de ce que l'on trouve à Genève, à Montreux ou à Interlaken. Mais précisément pour cela, Neuchâtel peut prétendre à une clientèle qui lui serait propre.

Note de la rédaction. — Tout cela est très juste, mais aujourd'hui les touristes ne viennent pas sans qu'on les y invite. Il faut donc tout d'abord organiser une propagande méthodique et très active, naturellement fort coûteuse, comme le font les villes de tourisme. Et pourquoi ne pas combiner les efforts entrepris ou

envisagés dans les autres grandes localités du canton, dans la montagne, avec ceux de Neuchâtel et des jolies petites villes des bords du lac? Le Jura neuchâtelois, du lac à la France, peut fort bien prendre sa place parmi les régions de tourisme. Mais il faut une grande action commune. Aujourd'hui comme toujours, l'union fait la force.

Un chemin de fer à la Zugspitze

Le 8 juillet a été inauguré le chemin de fer bavarois qui mène au sommet de la Zugspitze, à une altitude de 2964 mètres. C'est la plus haute montagne des Alpes bavaroises et de tout le territoire allemand. Jusqu'à 2650 mètres, il s'agit d'une voie avec rails et crémaillère et non pas d'un téléférique. Il y a une vingtaine d'années que cette entreprise était projetée, mais sa réalisation fut retardée par la guerre.

La ligne part de la station de Garmisch-Partenkirchen. Elle s'élève d'abord en pente douce jusqu'à la station de Grainau-Badersee. A partir de cet endroit, la pente devenant plus rapide, le chemin de fer est pourvu d'une crémaillère. Il s'élève jusqu'à 1650 mètres d'altitude et pénètre ensuite dans un tunnel de 4500 mètres de longueur. Ce tunnel constitue le principal ouvrage d'art de toute la ligne. Il monte en sinuosités à travers la montagne, se rapprochant en plusieurs endroits de la paroi extérieure de rocher, ce qui a permis de percer des galeries et de l'attaquer à la fois en quatre points différents.

Le terminus de la voie ferrée se trouve, comme nous l'avons dit, à 2650 mètres d'altitude. On y construit un hôtel qui pourra loger 600 personnes. Les 300 mètres qui séparent ce point du faite de la montagne sont parcourus en téléférique.

Le service du chemin de fer est assuré par quatre locomotives ordinaires et huit locomotives à crémaillère. Des précautions spéciales ont été prises pour assurer la sécurité des convois. Chaque locomotive ne possède pas moins de quatre freins indépendants les uns des autres.

Le chemin de fer de la Zugspitze peut transporter en moyenne 720 personnes par heure jusqu'au point terminus de la voie ferrée et le téléférique, dans le même temps, en peut transporter 300. Le chemin de fer sera particulièrement avantageux pour les sports d'hiver, car il permettra aux amateurs de ski de s'élever rapidement à une altitude minimum de 1500 mètres, à partir de laquelle on peut compter à peu près sûrement sur le soleil et la neige. Le plateau où l'on bâtit l'hôtel offre une surface de six kilomètres, avec des pentes douces favorables aux skieurs. Vers l'entrée du tunnel sera construite une piste de luges d'une longueur de quatre kilomètres.

Exigez le

GONZALEZ

Cognac authentique

RIVIERA FRANÇAISE HOTEL 1^{er} ORDRE A VENDRE

Belle situation. Centre grande ville. Saison ou année. Constr. récente, 80 chambres, 80 bains complets. Garage. Offres sous chiffre R T 2297 à la Revue Suisse des Hôtels à Bâle 2.

Grand Hôtel à Matadi

(CONGO BELGE)

Le CREDIT FONCIER AFRICAIN offre en location vaste hôtel récemment construit à Matadi, port d'entrée du Congo Belge. Ascenseurs, éclairage électrique, eau courante. 32 chambres, toutes avec salle de bain, ce nombre pouvant être porté à 47. Au 5^{ème} étage terrasse de 1010 m². Restaurant, bar, pergola. Adresse: offres 39, rue du Commerce, Bruxelles.

Zu verkaufen event. zu verpachten

HOTEL

mit ca. 80 Betten und grossem Restaurant (Jahresgeschäft) mit nachweisbarem Jahresumsatz von Fr. 170.000 in weltberühmtem, erstklassigem Sommer- und Winterkurort, umständehalber auf Herbst 1930 an solventen und finanzkräftigen Fachmann zu übergeben. Anzahlung ca. Fr. 80.000. Pachtzins nach Uebereink. Agenten Papierkorb. Gef. Offerten unter Chiffre JS 2278 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

A vendre

ravissante

Pension

dans le Jura (alt. 1050 m.), nombreuse clientèle, saison été-hiver. Demander adresse sous chiffre B. N. 2275 à la Revue Suisse des Hôtels à Bâle 2.

COGNAC MARTELL

Gegründet im Jahre 1715



General-Vertretung
für die Schweiz:

Fred. Navazza
Genf

Verlangen Sie überall die Reise-
FLASCHE MARTELL ***

OELHEIZUNG - IDEALE HEIZUNG CUENOD-OELBRENNER

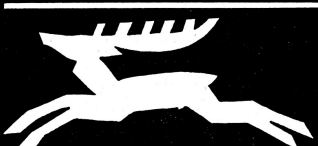
mit vollautomatischem Betrieb

die vollkommensten
die billigsten im Betrieb
die bewährtesten

Der Cuenod-Brenner wurde für die Heizung
der grössten europäischen Hotels gewählt.

ATELIERS H. CUENOD S.A.
Châteline - GENEVE

H. CUENOD-WERKE A.G.
Sihlfelden, Löwenstr. ZÜRICH



EGLISANA
EGLISAUER TAFELWASSER
MIT FRUCHTSIRUP
DAS GESUNDE GETRÄNK!

Russtattungen für Hotels und Restaurants

Gegründet 1820

Hotel-Porzellan
Engl. Hotel-Fayencen
Glas- und Kristall-Service
Hotel-Silber und -Bestecke
Spezialitäten für Hotels aus
Cromargen - Kupfer - Nickel

Theodor Meyer, Bern
32 Marktgasse 32

Verlangen Sie Offerte und un-
verbindlichen Vertreter-Besuch

